

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2823

6 décembre 2007

SOMMAIRE

Accenture SCA	135493	ICO S.à r.l.	135467
AKH Luxco II S.à r.l.	135492	Il Cantuccio s.à r.l.	135493
Akragas S.A.	135471	Indiact S.à r.l.	135499
Amtex Corporation S.A.	135503	Inhold Investments Holding Corporation S.A.	135492
BC-Center S.A.	135501	Lehman Brothers Luxembourg Invest- ments S.à r.l.	135499
BC-Center S.A.	135501	Médiatteam SA	135497
C Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	135497	Miurafingest Holding S.A.	135495
Cinetel	135492	Mood Media Group S.A.	135495
Clover Investments Sàrl	135495	Novamil Invest S.A.	135474
Compagnie Immobilière S. à r.l.	135493	Nuala Invest S.A.	135494
Concordia Investments S.A.	135496	Opus Securities S.A.	135498
Cordell Investments S.A.	135503	Prentice S.A.	135502
Dexia Bonds	135496	PurEnergy S.A.	135500
Dupont Investment S.A.	135467	Riverside European Combi Participations S.à r.l.	135474
Endurance HC Alpha S.à r.l.	135478	Riverways SA	135499
Endurance HC Gamma S.à r.l.	135484	Séline Participations S.A.	135474
European Brand Participations S.A.	135504	Séline Participations S.A.	135491
European Fund Administration	135492	Sestante 2 S.à r.l.	135500
EuroProp (EMC) S.A.	135498	STENA Royal S.à r.l.	135458
Fidessa (Luxembourg) S.A.	135500	Tacoma Investment S.A.	135491
Fondation Indépendance	135501	WP LuxCo II S.à r.l.	135494
GMS Investments	135504	Zabar Group Holding Sàrl	135458
Homeros S.A.	135491		
Ianus S.à r.l.	135467		
ICO S.à r.l.	135466		

Zabar Group Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.753.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007041896/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03264. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.189.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company STENA INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register, under the number B 104.173,

duly represented by Maître Jacqueline Kintzele, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on September 20, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office -Corporate Object

Art. 1. Form-Name. There is hereby established a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of STENA ROYAL S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription,

underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Corporation is part of, any assistance of whatever kind including but not limited to financial assistance, loans, advances, securities or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the. Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed corporate capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or by a resolution of the members, as the case may be.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at, any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one person has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The corporation is managed by a board of managers composed of at least two (2) A managers and two (2) B managers, either members or not.

The managers are appointed by the general meeting of members, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may be represented at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex, telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or, in his absence, by the chairman *pro tempore*, who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers or the sole manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf and in the interest of the Corporation.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers or the sole manager.

The board of managers or the sole manager may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board or the sole manager shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The company will be bound by the joint signatures of either (i) two (2) A managers or (ii) one (1) A manager plus one (1) B manager, except for the day-to-day management of the company (for costs and/or expenses below twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-)) where the signature of one (1) A manager will be binding for the company.

The company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which

shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and eight.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve, account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient assets are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions exist without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All of the four thousand (4,000) corporate units have been subscribed by the company STENA INTERNATIONAL S.à r.l., prenamed.

All of the four thousand (4,000) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolution of the Sole Member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed managers for a period, which shall end at the annual general meeting to be held in 2009:

As A managers:

- Mr Ernst Krause, company director, born on March 24, 1946 in Sankt Peter, Germany, residing privately at 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg;
- Mr Stephen Robert Clarkson, company director, born on January 4, 1959 in Liverpool, United Kingdom, residing privately at 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg;

As B managers:

- Mr Rolf Arne Mählkvist, company director, born on June 21, 1952 in Eskilstuna, Sweden., residing privately in Jägarns väg 2, 433 51 Öjersjö, Sweden.
- Mr Jan Gunnar Larsson, company director, born on November 19, 1948 in Uppsala, Sweden, residing privately at Morgentalstrasse 113, CH-8038 Zurich, Switzerland;

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately 3,350.- €.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document, having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, that person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendsieben am vierundzwanzigsten September,

Vor dem untezeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft STENA INTERNATIONAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäss den Gesetzen von Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 104.173.

Ordnungsgemäss vertreten durch Maître Jacqueline Kintzele, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 20. September 2007.

Die besagte Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person welche den Gründer vertritt und den unterzeichnenden Notar an dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung anliegend.

Der Gründer, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») welche den geltenden Gesetzen und der folgenden Satzung unterliegen wird, aufzunehmen:

Titel I: Form - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Form - Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), die dem Luxemburger Recht unterliegt, unter der Bezeichnung STENA ROYAL S.à r.l. (nachstehend die «Gesellschaft»), gegründet.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft besteht auf unbeschränkte Zeit.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann innerhalb der Stadt Luxemburg durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführung verlegt werden.

Er kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollten sich Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art zugetragen haben oder imminenz werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland, wie durch die Geschäftsführung bestimmt, gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Beendigung dieser anormalen Zustände, ins Ausland verlegt werden; diese vorübergehenden Maßnahmen beeinflussen in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Diese vorübergehenden Maßnahmen werden von der Geschäftsführung getroffen und allen betroffenen Parteien mitgeteilt.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jedem kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder anderen luxemburger oder ausländischen Unternehmen zu halten; sämtliche Wertpapiere und Rechte durch Beteiligung, Einlage, Optionsrecht oder sonstwie zu erwerben.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen nutzen, um es in Grundbesitz zu investieren, um ihre Aktiva, wie sie von Zeit zu Zeit zusammengesetzt sind, nämlich aber nicht beschränkt auf ihr Portfolio von Wertpapieren jeglichen Ursprungs, zu errichten, verwalten, auszubauen und darüber zu verfügen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von

Unternehmen zu beteiligen, um durch Investition, Zeichnung, Unterzeichnung oder Optionsrecht, Wertpapiere und alle Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, sie durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, um Lizenzen für Rechte des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren und den Gesellschaften, oder zum Nutzen der Gesellschaften, in welchen sie eine mittelbare oder unmittelbare Beteiligung hält, sowie der Gruppe von Gesellschaften der die Gesellschaft angehört, jede Unterstützung jeglicher Art, einschließlich aber nicht beschränkt auf finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse, Sicherheiten oder Garantien zu gewähren.

Ohne Beeinträchtigung der Allgemeinheit des Gesellschaftsobjektes, kann die Gesellschaft noch folgendes unternehmen:

- der Erwerb, Besitz, Verwaltung, Verkauf, Tausch, Übertragung, Handel und Investition in und Abtretung von Anteilen, Anleihen, Fonds, Noten, Schuldtitel und anderen Wertpapieren, die Aufnahme von Darlehen und die Ausgabe von Schuldscheinen hierfür, sowie Darlehen gewähren;
- der Erwerb von Einkommen als Folge der Verfügung oder Lizenzerteilung von Urheberrechten, Patenten, Mustern, geheimen Verfahren, eingetragenen Marken oder anderen ähnlichen Interessen;
- die Gewährung von technischer Unterstützung;
- die Beteiligung in und der Geschäftsführung von anderen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann Darlehen in jeder Form aufnehmen und Anleihen, Noten, Wertpapiere, Schuldverschreibungen und Bescheinigungen privat ausgeben, vorausgesetzt, dass sie nicht frei übertragbar sind und dass sie nur in eingetragener Form ausgegeben werden.

Allgemein kann die Gesellschaft jede Handlung unternehmen, welche sie für die Erfüllung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

Titel II: Gesellschaftskapital und Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wie der Fall auch sein mag.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Teils der aktiva und des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu der Zahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 6. Anteilübertragung. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Im Falle mehrerer Gesellschafter, ist die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter abhängig von der in einer Hauptversammlung getätigten Zustimmung der Gesellschafter, die darin mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Im Falle eines alleinigen Gesellschafters, sind die Geschäftsanteile frei zugunsten Nicht-Gesellschaftern übertragbar.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter von der Zustimmung der Gesellschafter abhängig, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter vertreten. In diesem Fall jedoch, ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen.

Art. 7. Erwerb der Anteile durch die Gesellschaft. Die Gesellschaft kann unter den gesetzlich erlaubten Bedingungen ihre eigenen Anteile erwerben.

Der Erwerb und die Verfügung durch die Gesellschaft von und über Anteile, die sie in ihrem eigenen Gesellschaftskapital hält, soll aufgrund eines Beschlusses unter den Fristen und Bedingungen der Gesellschafterversammlung stattfinden.

Titel III: Gesellschafterversammlung

Art. 8. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß einberufene Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Bestimmungen gegenwärtiger Satzung können jederzeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Mehrheit, der Gesellschafter, welche mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einen einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 9. Stimmrecht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls sich ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person befindet, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen zu der Gesellschaft benannt wurde.

Art. 10. Alleiniger Gesellschafter. Wenn die Gesellschaft nur über einen Gesellschafter verfügt, so übt dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, die im Bereich des ersten Absatzes gefasst werden, werden protokolliert oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, protokolliert oder schriftlich niedergelegt. Nichtsdestotrotz ist diese letzte Vorschrift für laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden, nicht anwendbar.

Titel IV: Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführer / Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch eine Geschäftsführung geleitet, die sich aus mindestens zwei (2) A Geschäftsführern und zwei (2) B Geschäftsführern, die Gesellschafter sein können, zusammensetzt.

Die Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt, die ihre Zahl bestimmt, die Dauer ihres Amtes, sowie ihre Vergütung festlegt. Sie halten das Amt inne, bis ihre Nachfolger gewählt sind.

Die Geschäftsführer können jederzeit, mit oder ohne Ursache (ad nutum), durch Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden.

Im Falle einer oder mehrerer Vakanzen in der Geschäftsführung, aufgrund Todes, Ruhestandes oder sonstwie, können sich die verbleibenden Geschäftsführer entschließen, eine solche Vakanz, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesetzes, zu besetzen. In diesem Fall bestätigt die Hauptversammlung die Wahl an seiner folgenden Sitzung.

Art. 12. Versammlungen. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Sie kann weiterhin einen Sekretär ernennen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Anfertigen der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder eines jeden der Geschäftsführer an dem Ort zusammen, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche oder mündliche Einberufungen zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in der Einberufung genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungen sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per Kabeltelegramm, Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern bei der Sitzung der Geschäftsführung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der, bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen, Geschäftsführer getroffen.

Art. 13. Protokolle der Sitzungen. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von dem Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den kommissarischen Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche zur Vorlage in Rechtsstreitigkeiten oder in sonstiger Weise vorgelegt werden können, werden von dem Vorsitzenden und dem Sekretär oder zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Befugnisse. Die Geschäftsführung oder der alleinige Geschäftsführer, wie der Fall sein mag, verfügt über die weitestgehenden Befugnisse jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung oder des alleinigen Geschäftsführers.

Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorherigem Einverständnis der Gesellschafterversammlung an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die von dem alleinigen Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschließen. Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ebenfalls jeg-

liche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und deren Bezüge festsetzen.

Art. 15. Vertretung. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsamen Unterschriften entweder (i) von zwei (2) A Geschäftsführern oder (ii) einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer, verpflichtet, abgesehen von der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft (für Kosten und/oder Ausgaben unter EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro)), bei der die Unterschrift von einem (1) A Geschäftsführer die Gesellschaft verpflichten wird.

Die Gesellschaft wird durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift jeder Person verpflichtet, an die solche Zeichnungsbefugnis durch die Geschäftsführung delegiert wurde.

Art. 16. Haftpflicht. Die Geschäftsführer sind, in Ausübung ihres Mandats, für die Verpflichtungen der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Titel V: Abschlüsse

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am einunddreißigsten Dezember zweitausendundacht enden wird.

Art. 18. Jahresabschluss. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den alleinigen Geschäftsführer oder die Geschäftsführung ein Jahresabschluss, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Der Jahresabschluss wird anschließend der jährlichen Gesellschafterversammlung vorgelegt.

Art. 19. Gewinne, Rücklagen und Dividenden. Das Guthaben der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Kosten, Ausgaben, Tilgungen und Provisionen, so, wie von der jährlichen Gesellschafterversammlung gebilligt, stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden wenigstens fünf Prozent (5%) von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der gesetzlichen Rücklage endet, wenn die Rücklage einen Betrag erreicht hat, der zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft entspricht.

Die verbleibenden Gewinne werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verwendet, welche beschließen kann, (i) den Gesellschaftern Dividenden entsprechend den von Ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteilen, auszuzahlen oder (ii) sie vorzutragen oder (iii) sie zu einem anderen verteilbaren Rücklagenkonto der Gesellschaft zu übertragen.

Ungeachtet des oben angeführten, können die Gesellschafter beschließen, Vorschüsse auf Dividenden auf dem kommenden Reingewinn des aktuellen Geschäftsjahres auszuzahlen, vorausgesetzt dass:

(i) der Jahresabschluss des vergangenen Geschäftsjahres ordnungsgemäß durch einen Beschluss der Gesellschafter gutgeheißen wurde;

(ii) die Vorschüsse auf Dividenden innerhalb von zwei (2) Monaten nach der Aufstellung des Interimabschlusses durch die Gesellschafter, welches beurkundet, dass genügend Mittel zur Verfügung stehen, ausgezahlt werden;

Wenn die ausgezahlten Vorschüsse auf Dividenden den laut der jährlichen Gesellschafterversammlung endgültig verteilbaren Betrag übersteigen, wird der Überschuss nicht als ausgezahlte Dividende berücksichtigt, sondern als eine unverzüglich fällige Forderung der Gesellschaft gegenüber den Gesellschaftern.

Die obengenannten Bestimmungen bestehen, unbeschadet des Rechts der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftern zu jedem Zeitpunkt jeden sich aus den vorigen Geschäftsjahren beziehenden und übertragenen Reingewinn oder jede, von verteilbaren Rücklagenkontos stammenden, Beträge auszuzahlen

Titel VI: Auflösung - Liquidation - Verschiedenes

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator (en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entscheidet und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit einer der Gesellschafter, werden in keinsten Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft im Verhältnis, entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 21. Verschiedenes. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung und Zahlung

Sämtliche viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile wurden von der vorbenannten Gesellschaft STENA INTERNATIONAL S.à r.l. gezeichnet.

Sämtliche viertausend (4.000) Geschäftsanteile wurden vollständig durch den vorbenannten Zeichner einbezahlt, so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, wie vom unterzeichnenden Notar festgestellt.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Alsdann fasste der alleinige Gesellschafter, vertreten wie hiervor angegeben, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg festgelegt;

1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt;

2) Die nachstehend genannten Personen werden zu Geschäftsführer bestimmt für eine Amtszeit, welche auf der jährlichen Gesellschafterversammlung enden wird, die im Jahre 2009 stattfinden wird:

Als A Geschäftsführer:

- Herr Ernst Krause, Gesellschaftsdirektor, geboren am 24. März 1946 in Sankt Peter, Deutschland, privat wohnhaft 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxemburg;

- Herr Stephen Robert Clarkson, Gesellschaftsdirektor, geboren am 4. Januar 1959 in Liverpool, United Kingdom, privat wohnhaft 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxemburg;

Als B Geschäftsführer:

- Herr Rolf Arne Mählkvist, Gesellschaftsdirektor, geboren am 21. Juni 1952 in Eskilstuna, Schweden, privat wohnhaft Jägarns väg 2, 433 51 Öjersjö, Schweden;

- Herr Jan Gunnar Larsson, Gesellschaftsdirektor, geboren am 19. November 1948 in Uppsala, Schweden, privat wohnhaft Morgentalstrasse 113, CH-8038 Zürich, Schweiz;

Erklärung

Der unterzeichnende Notar erklärt hiermit, die Erfüllung der im Artikel 183 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften aufgezählten Bedingungen überprüft zu haben und bestätigt, dass sie erfüllt wurden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, werden auf ungefähr 3.350,- € abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten, erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Gemäss dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, dem die Urkunde der erschienenen Person verlesen wurde, unterzeichnete diese mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: J. Kintzele, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC / 2007 / 28814. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. November 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007133381/212/469.

(070154470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134314/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09871. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Dupont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.896.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134313/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09836. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134315/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09870. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Ianus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.226.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société UBS FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social au 3, via del Vecchio Politecnico, I-20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 9 octobre 2007.

2) La société FIDUCIARIA VONWILLER S.p.A., ayant son siège social au 3, via M. Gonzaga, I-20123 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 18 juillet 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: IANUS S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de la procédure d'agrément telle que prescrite par l'article 189 de la Loi, les autres associés ayant en outre la faculté d'exercer un droit de préemption sur ces parts, selon la procédure définie à l'article 11, ci-après.

En cas de transmission entre vifs, un projet de cession sera en outre notifié par lettre recommandée à la société et aux autres associés. Le projet de cession indique le nom du cessionnaire, le nombre de parts sociales à céder, et le cas échéant (transmission à titre onéreux) le prix de cession par part sociale ainsi que toutes les autres conditions du projet de cession.

Pour toutes les transmissions des parts sociales à cause de mort, du défunt aux descendants, la procédure d'agrément assortie de l'exercice du droit de préemption tel que défini à l'article 11, n'est pas requise.

Art. 11. A défaut d'agrément donné par la société, les associés disposent d'un droit de préemption sur les parts sociales aux conditions fixées dans le projet de cession.

A défaut de prix (transmission à titre gratuit) et en cas de désaccord sur le prix de cession, le droit de préemption est exercé à un prix calculé selon les règles de l'article 189 alinéa 6 de la Loi, par un réviseur d'entreprises luxembourgeois désigné par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société.

Dans le cas où plusieurs associés souhaitent exercer leur droit de préemption, la répartition des parts sociales à acquérir se fait au prorata de leur participation dans le capital social. Lorsqu'un associé renonce à exercer son droit de préemption, ce dernier accroît aux autres associés au prorata de la participation détenue dans le capital social.

Les associés souhaitant procéder à l'achat des parts sociales à céder communiquent leur décision au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant la proportion dans laquelle ils désirent exercer leur droit de préemption, ainsi que le nombre maximum de parts sociales qu'ils souhaitent acquérir.

A défaut pour les associés d'avoir exercé en tout ou en partie leur droit de préemption endéans un délai d'un mois à compter de la décision de refus d'agrément, la cession des parts sociales non acquises peut être effectuée aux conditions déterminées dans le projet de cession, sans autre restriction et endéans un délai de trois mois.

Sauf renonciation écrite des bénéficiaires au droit de préemption, expresse et sans équivoque, tout transfert de parts sociales réalisé en violation de la procédure ci-dessus décrite est considéré comme nul et non avenue et n'est pas opposable à la société non plus qu'aux tiers.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des associés:

- l'acquisition et la vente de parts ou actions de sociétés tierces,
- l'acquisition et la vente de biens immobiliers,
- l'émission et la souscription d'emprunt obligataire,
- l'octroi de toute garantie réelle ou personnelle,
- la souscription de tous contrats de financement actifs et passifs.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les gérants seront de la catégorie «A» ou de la catégorie «B». Lors de la nomination d'un gérant, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie «A» et d'un gérant de la catégorie «B».

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a la faculté d'augmenter le capital social à libérer, par un apport en nature.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) UBS FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée six parts sociales	6
2) FIDUCIARIA VONWILLER S.p.A., préqualifiée quatre parts sociales	4
Total: dix parts sociales	10

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.700,-

Décisions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la catégorie A pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants de la catégorie B pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Mario Malavolta, entrepreneur, né le 19 mai 1963 à Rome - Italie et domicilié au 77, Largo Fontanella Borghese, I-00186 Rome, Italie;

b) Monsieur Andrea Malavolta, entrepreneur, né le 21 mars 1983 à Teramo - Italie et domicilié au 3, via G. Panebianco, I-64100 Teramo, Italie.

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koene, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33146. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134199/242/179.

(070155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Akragas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.499.

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKRAGAS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 25 du 8 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial numéro 2337 du 14 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal vers I-00153 Rome, Lungotevere Aventino, 5, Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.

3.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.

4.- Décision de modifier la forme juridique actuelle de la société et de la transformer en société à responsabilité limitée et changer la dénomination de la société en ACQUAMARE HOLDING SRL.

5.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Décision quant à la nomination de l'administrateur.

7.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

8.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les trois cent dix (310) actions sont échangées contre trois cent dix (310) parts sociales toutes détenues par l'associé unique la société ACQUA MARCIA HOLDING S.P.A., ayant son siège à I-00153 Rome, Lungotevere Aventino 5, Italie.

L'assemblée décide la refonte des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet de fournir des conseils et services de consultance, de contrôle et d'assistance dans les domaines administratifs, légaux, comptables et fiscaux.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AKRAGAS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»

135473

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et de nommer comme gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Délia Merlonghi, née à Rome, le 26 février 1946, demeurant à Via Courmayeur 15, I-00135 Rome (code fiscal CF MRL DLE 46B66 H501C).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 18 octobre 2007 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal en Italie à I-00153 Rome, Lungotevere Aventino 5, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes pour quelque motif que ce soit.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ACQUAMARE HOLDING SRL.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Délia Merlonghi, née à Rome, le 26 février 1946, demeurant à Via Courmayeur, 15, I-00135 Rome (code fiscal CF MRL DLE 46B66 H501C).

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Délia MERLONGHI, prénommée, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Rome, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Neuvième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Gaëlle Di Cesare, demeurant à Audun-le-Tiche (France), pour faire constater par devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Dixième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, K. Roti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33201. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134180/242/156.

(070155842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Séline Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 51.472.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134317/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle Schul. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 27 avril 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 janvier 2005, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LOUV S.à r.l.

Administrateur

B. Parmentier

Représentant Permanent

I. Schul

Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007134121/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.519.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of August.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4185602 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 20, 2007.

I. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated here above, declares that it is the sole shareholder of RIVERSIDE EUROPEAN COMBI PARTICIPATIONS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2007, not yet published in the Mémorial C.

III. The appearing party, represented as stated here above, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy-nine thousand euro (EUR 79,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, to ninety-one thousand five hundred euro (EUR 91,500.-) represented by one hundred eighty-three thousand (183,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

2. To issue one hundred fifty-eight thousand (158,000.-) new shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one hundred fifty-eight thousand (158,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, by the Sole Shareholder by a contribution in cash.

4. To allocate the new one hundred fifty-eight thousand (158,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each to the Sole Shareholder in consideration for its contribution in cash.

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) above.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventy-nine thousand euro (EUR 79,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, to ninety-one thousand five hundred euro (EUR 91,500.-) represented by one hundred eighty-three thousand (183,000) shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue one hundred fifty-eight thousand (158,000) new shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the one hundred fifty-eight thousand (158,000) new shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

Subscription / Payment

There now appeared Mr Gaël Castex, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy granted on August 20, 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for one hundred fifty-eight thousand (158,000) new shares of the Company and to make payment in full for such newly subscribed share by a contribution in cash.

The person appearing declared that the one hundred fifty-eight thousand (158,000) newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seventy-nine thousand euro (EUR 79,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the subscription and payment of the newly issued shares and to allot to RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC, prenamed, one hundred fifty-eight (158,000) newly issued shares of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate to itself the new one hundred fifty-eight thousand (158,000) new shares with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at ninety-one thousand and five hundred euro (EUR 91,500.-) divided into one hundred eighty-three thousand (183,000) shares, with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, all of which are fully paid up (together hereafter the «shares»).

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,250.- €.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC, une société régie par les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4185602 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2007.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, à quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) représenté par cent quatre-vingt-trois mille (183.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

2. Emission de cent cinquante-huit mille (158.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, par l'Associé Unique par un apport en espèces.

4. D'allouer les cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune à l'Associé Unique en contre partie de son apport en espèces.

5. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3) ci-dessus.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, à quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) représenté par cent quatre-vingt-trois mille (183.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre cent cinquante-huit mille (158.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée et d'accepter la souscription suivante.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à cent cinquante-huit mille (158.000) nouvelles parts sociales de la Société et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

Le comparant déclare que les cent cinquante-huit mille (158.000) nouvelles parts sociales ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de soixante-dix-neuf mille euros (EUR 79.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement des parts sociales nouvellement émises et d'allouer à RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC, précité, cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales de la Société nouvellement émises.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de s'allouer les cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-), divisé en cent quatre-vingt-trois mille (183.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, (ensemble «les parts sociales»).

En plus du capital social, un compte déprime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale, en plus de la valeur nominale, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser les pertes nettes qui auront été réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.250,- €.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Castex, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, LAC/2007/23991. — Reçu 790 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134138/212/181.

(070155458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ORCO GERMANY S.A., a société anonyme, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 102.254,

represented by Mr Olivier Lansac, employee, with professional address in Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of ENDURANCE HC ALPHA S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Capellen. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the City of Capellen, at the registered office of the Company on the second Thursday of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Capellen at the same time.

Art. 18. Other General Meetings. The board of managers may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty pro cent of the Company's capital so require.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 19. Business Year. The Company's financial year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of September 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ORCO GERMANY S.A., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

135481

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Luc Leroi, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- Mr Yves Désiront, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- Dr Christoph Manthe, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic;

In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORCO GERMANY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.254,

représentée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE HC ALPHA S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Capellen. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Capellen au siège social de la Société le deuxième jeudi du mois de décembre à 11 heures, et pour la première fois en 2008. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Capellen à la même heure.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

135484

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ORCO GERMANY S.A., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- M. Yves Désiront, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- Dr Christoph Manthe, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, LAC/2007/33198. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134200/242/350.

(070155258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Endurance HC Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 133.238.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ORCO GERMANY S.A., a société anonyme, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 102.254,

represented by Mr Olivier Lansac, employee, with professional address in Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Capellen. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the City of Capellen, at the registered office of the Company on the second Thursday of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Capellen at the same time.

Art. 18. Other General Meetings. The board of managers may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty pro cent of the Company's capital so require.

Chapter V.- Business year - balance sheet

Art. 19. Business Year. The Company's financial year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of September 2008.

Subscription - payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ORCO GERMANY S.A., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Luc Leroi, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- Mr Yves Désiront, with professional address at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- Dr. Christoph Manthe, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic;

In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORCO GERMANY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.254,

représentée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE HC GAMMA S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Capellen. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub -délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Capellen au siège social de la Société le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.00 heures, et pour la première

fois en 2008. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Capellen à la même heure.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Titre V.- Exercice social - comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2008.

Souscription - libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ORCO GERMANY S.A., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- M. Yves Désiront, avec adresse professionnelle au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen,
- Dr Christoph Manthe, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, LAC/2007/33197. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134203/242/350.

(070155444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Homeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 86.233.

Le bilan de liquidation au 18 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134319/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02017. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Séline Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.472.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134318/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Tacoma Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.040.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134321/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02345. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

INHOLD, Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007134322/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02347. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

AKH Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.892.150,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134531/242/11.

(070155556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Cinetel, Société Civile.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg E 1.233.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2007, que le siège social a été transféré à L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BECKER, GALES & BRUNETTI S.A.

Référence de publication: 2007134533/7810/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

EFA, European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134534/242/12.

(070155418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 27.344.

La répartition des parts dans la société préqualifiée se répartissent comme suit:

	Parts	soit %
Monsieur Adriano Presti	350	70%
Monsieur Slavtcho Rantchev	75	15%
Monsieur Salvatore Bruccoleri	75	15%
Total	500	100%

En date d'aujourd'hui, il a été décidé à l'unanimité entre associés que:

Que Monsieur Slavko Rantchev cède à Monsieur Adriano Presti, préqualifié la totalité des parts qu'il détient encore dans la société à savoir 75 parts égal à 15%.

Monsieur Adriano Presti accepte les parts.

Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales sont immédiats et se réalisent par la signature de la présente cession.

Dont quittance

Le cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société IL CANTUCCIO SARL s'établit comme suit:

	Parts	soit %
Monsieur Adriano Presti	425	85%
Monsieur Salvatore Bruccoleri	75	15%
Total	500	100%

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

A. Presti / S. Rantchev.

Référence de publication: 2007134502/2754/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Compagnie Immobilière S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.453.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2007, que le siège social a été transféré à L-1420 Luxembourg, 1, av. Gaston Diderich avec effet au 1^{er} juin 2007.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BECKER, GALES & BRUNETTI S.A.

Référence de publication: 2007134535/7810/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135494

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134536/242/12.

(070155404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Nuala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.261.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 13.15 heures le
19 juillet 2007*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'année 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

5- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 14.30 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134540/766/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.042.300,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134528/242/13.

(070155321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134526/242/12.

(070155295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Miurafingest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 97.865.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 15.00 heures le
16 juillet 2007*

Extrait des résolutions

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION SA, Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallenseilen Zurich;
- qui tous acceptent, pour l'année 2007 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2008;

6- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.15 heures.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134541/766/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Cllover Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.750,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 129.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135496

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134527/242/13.

(070155354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007134524/242/12.

(070155285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Concordia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.059.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 11.30 heures le 9 juillet 2007

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Kraemer Serge, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008;

5- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2007.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.20 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134543/766/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

C Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre VISION CAPITAL PARTNERS VI LP, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GYI 3DA et JD SELECTOR Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, prenant effet le 24 septembre 2007, que cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée C HAIG ACQUISITIONS (LUX) Sàrl, avec siège social à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, ont été transférées par VISION CAPITAL PARTNERS VI LP, préqualifiée, à, JD SELECTOR Sàrl, préqualifiée.

Il en résulte que VISION CAPITAL PARTNERS VI LP, ne détient plus de parts sociales dans C HAIG ACQUISITIONS (LUX) Sàrl et que JD SELECTOR Sàrl détient, depuis le 24 septembre 2007, cinq cents (500) parts sociales dans C HAIG ACQUISITIONS (LUX) Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

Domiciliation agent

Signatures

Référence de publication: 2007135603/6762/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Médiatream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 40.571.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2007:

1. La démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Antoine Wehenkel, ingénieur, demeurant à L-1918 Luxembourg, 39, rue de Laroche,
- Monsieur Pol Winand, ingénieur, demeurant à B-6700 Arlon, 44, rue de Freylange.

2. La démission de l'administrateur délégué:

- Monsieur Pol Winand, ingénieur, demeurant à B-6700 Arlon, 44, rue de Freylange.

3. La nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Guillaume Delannoy, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57050 Metz, 50C, route de Lorry,
 - Mademoiselle Séverine Palmieri, assistante de direction, demeurant à F-57000 Metz, 2, rue du Petit Clou,
- pour la durée du mandat restant à courir des administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2011.

4. L'autorisation donnée au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur délégué.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} octobre 2007 la résolution suivante

Monsieur Guillaume Delannoy, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57050 Metz, 50C, route de Lorry, est nommé administrateur délégué, chargé de la gestion journalière de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il engagera la société par sa seule signature pour les actes ne dépassant pas EUR 20.000,-; au-delà, la société sera engagée par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007135587/592/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.348.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 2 novembre 2007 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration de la Société avec effet à partir du 15 mai 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Les administrateurs étant:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg,

A Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007135602/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.001.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue au siège social le 22 octobre 2007 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société à partir du 22 mai 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

Directeurs de catégorie A:

- Péter Braun, directeur de OTP BANK PLC, avec adresse professionnelle au Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hungary,

- Zoltán Dencs, directeur adjoint du department legal de OTP BANK PLC, avec adresse professionnelle au Nados u. 16, H-1051, Budapest, Hungary, as A director.

Directeur de catégorie B:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007135600/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 29 décembre 2006

Monsieur Frank Oliver Wolfgang Zeitz devient Gérant (sans distinction) de la société, au lieu de Gérant de Classe B. Jusqu'à ce qu'un nouveau gérant de classe B soit nommé, il n'y a plus de distinction de classes.

A Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007135599/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 98.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 18 octobre 2007

Première résolution

Démission de Monsieur Ali Sherwani de sa fonction de gérant technique.

Deuxième résolution

Nomination de la société CANT STOP Sa, sise au 42A, Place Guillaume L-1648 Luxembourg, à la fonction de gérant technique:

Pour extrait sincère et conforme

INDIACT SàRL

Signature

Référence de publication: 2007135597/5040/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09195. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

Messieurs Freddy Bracke, Madame Anne-Marie Grieder et la Société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Monsieur Paul Traen est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Certifié conforme

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135595/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 14 novembre 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007135560/231/14.

(070156566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Extrait rectificatif sur dépôt numéro L070149432.05 du 31 octobre 2007

En date du 31 octobre 2007 a été déposé sous le numéro L070149432.05 un extrait notifiant un changement de gérant et nommant, notamment, Monsieur Raphaël Candelier, né le 15 septembre 1980 à Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine (92), France, résident à 4, rue Clément Marot, 78008 Paris, France en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Toutefois, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2007 que Monsieur Raphaël Candelier a été nommé pour une période de 6 ans avec effet à la date du 25 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135586/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Fidessa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 57.196.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2007 que:

1. La démission de Mr Philippe Leclercq en tant que Commissaire est acceptée et que celui-ci est remplacé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008, par Mr Antonio Joao Gil Pires résidant professionnellement 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. Le mandat d'administrateur «A» de Mr Gerard Dercksen est convertit en mandat d'administrateur «B» et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

J. Dercksen
Administrateur

Référence de publication: 2007135585/2216/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

BC-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.097.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 13. April 2007

Das Mandat des Kommissars wird um ein Jahr verlängert. Dieses Mandat endet dann mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2008.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates bleibt wie bisher.

Herr Jürgen Diederich wird zum alleinigen Geschäftsführer benannt und kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

J. Diederich, T. Schnitzler, G. Zimmer.

Référence de publication: 2007135579/8306/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03975. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

BC-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.097.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 29. Dezember 2006

1 Frau Simone Heinerscheid, 72, rue St. Pierre, L-4646 Differdingen, tritt als Verwaltungsratsmitglied aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft BC-CENTER S.A. aus.

2 Frau Tanja Schnitzler, 100, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, tritt als Verwaltungsratsmitglied dem Verwaltungsrat der Gesellschaft BC-CENTER S.A. bei.

3 Zum Rechnungskommissar wird vom 2. Juni 2006 bis zum 31. Dezember 2006 die Firma FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE SA, rue des Artisans L-3895 Foetz, bennant.

J. Diederich, T. Schnitzler, G. Zimmer.

Référence de publication: 2007135578/8306/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03972. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Fondation Indépendance.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg G 56.

—
Lors du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 avril 2007, il résulte que:

1. Nominations statutaires

Les membres du Conseil restent à la disposition pour un nouveau mandat de deux ans:

- M. Gaston Thorn,
- M^e André Elvinger,
- M. Jean Hamilius,
- M. Jean Petit,
- Mme Michèle Ries-Menghi,
- M. Gilbert Trausch,
- Mme Danièle Wagener,
- M. Pierre Wurth.

2. Démission

M. Frank Wagener, né le 15 novembre 1952 à Luxembourg et résident au 56, Maison à L-6837 Brouch/Wecker, Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Nouveaux membres

Mme Germaine Goetzinger, née le 5 mai 1947 à Dudelange, Luxembourg, est nommée administrateur pour une durée de deux ans.

M. Gaston Schweitzer, né le 18 juillet 1932 à Ettelbrueck, Luxembourg, est nommé administrateur pour une durée de deux ans.

4. Nomination du Président

Le Conseil réélit M. Gaston Thorn comme Président du Conseil d'Administration pour une durée de deux ans.

5. Nomination du Vice-président

M^e André Elvinger, actuel Vice-Président, a confié son mandat du Vice-président à M. Jean Petit.

Le Conseil a pris acte de cette proposition et élit M. Jean Petit comme Vice-président pour une durée de deux ans.

6. Comité de Gérance

Le Conseil désigne au Comité de Gérance, pour une durée de deux ans, les membres suivants:

- M. Jean Petit
- M. Reginald Neuman,
- Mme Denise Weber/Ludwig.

7. Secrétaire générale

Le Conseil reconduit le mandat de la secrétaire générale pour une durée de deux ans.

8. Droit de disposition

Le Conseil confère à M. Reginald Neuman le droit de signature, conjointement à deux, au compte de la FONDATION INDEPENDANCE auprès de DEXIA BIL LU21 0027 1261 4998 2800.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135577/1026/45.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Prentice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.143.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 18 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier Conrard, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier Conrard en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 juillet 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier Conrard, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 juin 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135573/43/46.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.726.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 novembre 2007

Résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Giuseppe Renato Papini en tant que nouvel administrateur, né le 14 mars 1946 à Kaisten et ayant pour adresse via Torelli 19, 6913 Carabbia (CH), suite à la démission de M. Oliver Baggi né le 21 juillet 1977 à Locarno et ayant pour adresse allée des Charmes 3, L-1372 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007135583/6566/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Cordell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.729.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 novembre 2007

Résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Giuseppe Renato Papini en tant que nouvel administrateur, né le 14 mars 1946 à Kaisten et ayant pour adresse via Torelli 19, 6913 Carabbia (CH), suite à la démission de M. Oliver Baggi né le 21 juillet 1977 à Locarno et ayant pour adresse allée des Charmes 3, L-1372 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135504

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135582/6566/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

GMS Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007135559/231/14.

(070156568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

European Brand Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 octobre 2007 que:

a) Les mandats d'administrateur de Messieurs Dieter Grozinger De Rosnay et Marco Fritsch, demeurant tous deux à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

b) Madame Sylvie Portenseigne, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est confirmée dans ses fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, suite à sa nomination provisoire décidée le 15 décembre 2005 par le conseil d'administration.

c) Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Raphaël Forler, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, bld Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 octobre 2007 que Monsieur Marco Fritsch, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2007135588/323/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.
